



ACCUEIL > Mobilité

Retour

EDUCATION

FORMATION ET

EMPLOI

ECONOMIE

MOBILITÉ

Intermodalité

Transports

TER

EUROPE ET

INTERNATIONAL

CADRE DE VIE

TERRITOIRES

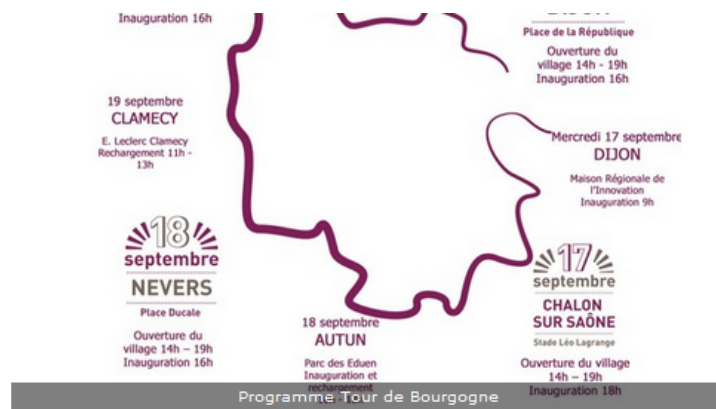
Fonds européens

## Les véhicules électriques font leur 1er Tour de Bourgogne

L'association Bourgogne Mobilité Électrique organise, en septembre, pendant la semaine de la mobilité, le 1<sup>er</sup> Tour de Bourgogne en véhicules électriques.

Le conseil régional de Bourgogne est partenaire de l'opération.

Son inauguration a lieu mercredi 17 septembre à la Maison régionale de l'innovation à 8h30.



Le premier objectif du Tour est de faire découvrir ces nouveaux moyens de transports aussi bien auprès des professionnels (entreprises, associations, collectivités, etc.) qu'auprès du grand public.

La caravane composée de dix voitures électriques parcourra les quatre départements pendant la Semaine de la mobilité du 17 au 20 septembre 2014.

Ce cortège fera étape dans sept villes (**Beaune, Chalon sur Saône, Autun, Nevers, Clamecy, Auxerre, Saulieu** et pour finir **Dijon**).

Parmi ces sept étapes, quatre donneront lieu à des manifestations sous forme de « Villages de la mobilité électrique » (Chalon sur Saône, Nevers, Auxerre et Dijon) et les trois autres étapes (Autun, Clamecy et Saulieu) seront dédiées au chargement des véhicules électriques.

Chaque village aura une thématique mettant en avant les particularités locales :

- Chalon-sur-Saône (17/09 à 18h) : l'électricité un nouveau carburant,
- Nevers (18/09 à 16h) : une filière industrielle d'excellence,
- Auxerre (19/29 à 16h) : le tourisme vert,
- Dijon (20/09 à 16h) : mobilité électrique et zones urbaines.

Par ailleurs, les deux principaux modes de charge seront mis en œuvre :

- la charge rapide sur les parcours de liaison (Autun, Clamecy, Saulieu) qui répond au besoin d'itinérance,
- la charge normale dans les villages étapes (Chalon-sur-Saône, Nevers, Auxerre et Dijon) qui correspond à l'usage standard du véhicule électrique.



Uijon) qui correspond a l usage standard du vehicule electrique.

#### **La région favorise l'usage des véhicules électriques**

Le conseil régional favorise la mobilité électrique sur le territoire par l'élaboration d'un Schéma de cohérence régional de déploiement des bornes de charge.

Le schéma vise à :

- déterminer les lieux d'implantation et types d'infrastructures nécessaires pour faciliter les déplacements en véhicule électrique en Bourgogne,
- permettre un déploiement utile, coordonné et cohérent des bornes de recharge, respectant la puissance disponible des réseaux électriques existants. Les bornes de charge devront être compatibles avec tous les types et gammes de véhicules,
- prévoir un système de supervision qui permettra à l'utilisateur de savoir en temps réel où se trouvent les bornes de charge, s'il s'agit de charge normale, rapide ou accélérée, si les bornes sont disponibles et en fonctionnement.

Il tiendra compte des besoins d'implantation :

- à court terme, d'ici cinq ans, quand le nombre d'utilisateurs de véhicules électriques sera encore limité,
- à moyen terme, d'ici dix ans, quand le nombre d'utilisateurs aura augmenté et quand les évolutions techniques garantiront une plus grande autonomie des véhicules.

#### **Une démarche collégiale**

Sont associés à la démarche, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), l'association Bourgogne mobilité électrique, les syndicats d'électrification, les gestionnaires des réseaux, ou encore le conseil national des professions de l'automobile (CNPA).

